



Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
Place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80

E-mail : mairie@pecquencourt.fr

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pecquencourt, le 02 novembre 2022.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Depuis plusieurs mois maintenant, les collectivités locales sont confrontées :

- A la baisse des dotations de contrats aidés par l'Etat pour les collectivités, source de financement indéniable et irremplaçable afin de pouvoir mettre en place des services comme celui des garderies périscolaires.
- Aux diverses problématiques liées à la crise énergétique pour laquelle les communes ne bénéficient pas de bouclier tarifaire.

Dès lors, les services municipaux doivent évoluer en lien avec ces problématiques listées ci-dessus. Depuis plusieurs semaines donc, la Municipalité œuvre à réajuster et à réorganiser les services à la population afin de pouvoir maintenir l'offre et la qualité des prestations, tout en maîtrisant l'impact financier découlant des décisions gouvernementales et des aléas énergétiques actuels.

Après l'étude de plusieurs scénarios possibles et avec la volonté de faire perdurer une solution de garderie pérenne à l'ensemble des familles pecquencourtoises, sans réduire les créneaux d'accueil proposés jusqu'à aujourd'hui, il a fallu prendre une décision qui va à la fois dans ce sens mais qui entre aussi dans ce cadre budgétaire fixé.

En effet, le service de garderie est une activité entièrement assumée par la Municipalité qui ne perçoit ni financement externe, ni autre subvention pour sa mise en place.

De ce fait, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint, les garderies vont subir un certain nombre de réajustements :

- Les familles devront réserver les créneaux de participation de garderies de leurs enfants via l'espace famille ou auprès de l'accueil de la maison de la jeunesse et de l'insertion ou du centre social (maximum le jeudi 23h59 pour la semaine suivante) dans la limite d'une jauge d'enfants définie par site.
- La facturation du service de garderie se fera à la réservation et non plus au service fait.
- La tarification du service se fera au créneau (matin et/ou soir) et non plus à la demi-heure.
- Les enfants pourront être déposés en garderies le matin jusque 8h00. Passé cette heure ils ne pourront plus être accueillis au sein des garderies. De même pour le soir, nous vous demandons de bien vouloir récupérer votre enfant qu'à partir de 17h00.





Ville de Pecquencourt

Cette réorganisation permet de pouvoir maintenir l'accueil de l'ensemble des jeunes pecquencourtois (dans la limite des capacités d'accueils).

Il s'agit ici de la première phase de réorganisation qui ne modifie pas, à cette heure, les lieux d'accueil comme cela a pu être déclaré maladroitement par des sources d'informations non-officielles sur les réseaux sociaux.

Une seconde phase de réorganisation structurelle est envisagée pour 2023. Elle sera réfléchiée et discutée en coordination avec l'ensemble des acteurs du secteur dont vos représentants au sein de différentes instances (élus, associations de parents d'élèves, habitants membres du comité de gestion du centre social, directrices d'écoles...).

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau règlement des garderies périscolaires en application à compter du 7 novembre 2022. Concernant l'obligation de réservation à l'avance, une tolérance sera mise en place pour la première semaine (exceptionnellement, les réservations ne seront pas bloquées uniquement pour cette première semaine d'activité).

Les agents du pôle enfance et jeunesse restent à votre disposition pour tout complément d'information. Vous pouvez les joindre auprès de la Maison de la Jeunesse et de l'Insertion (03.74.16.00.12).

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Joël PIERRACHE,
Maire de Pecquencourt

Pascale KOMIN,
Conseillère Municipale déléguée
à la Politique Jeunesse